

Bulletin d'information de
l'association des directeurs et
directrices d'établissement
d'enseignement retraités

express informa**q**der

S'unir pour s'entraider!

2017-12-22



Aux membres de l'AQDER

Indexation ou non

Vous avez reçu ces derniers jours une lettre de Retraite Québec vous informant du montant de votre rente pour l'année 2018. Comme en vertu de la Loi 126, nous avons annoncé la fin de l'indexation pour les 6 prochaines années aux participants du RRPE, certains ont eu la surprise de se voir accorder une petite indexation. En voici la raison :

- Les membres du RRPE ne recevront aucune indexation de janvier 2018 à décembre 2023 pour les années où ils ont cotisé au RREGOP comme au RRPE. Ils recevront par la suite la moitié de l'indexation qu'ils auraient perçue avant l'adoption de la Loi 126.
- Toutefois, si, avant de devenir membres du RRPE, ils ne sont jamais passés au RREGOP ou pour les années précédant le transfert au RREGOP en 1973, leur participation au RRE, RRCE ou RRF demeure pleinement indexée et le demeurera après 2023.

En terminant, les membres du conseil d'administration de l'AQDER, de concert avec d'autres associations de retraités, étudient actuellement les recours possibles à l'encontre de l'injuste Loi 126.

Je vous souhaite malgré tout un agréable temps des fêtes.

Laurent Aubin, président

**Merci à nos
partenaires**

 **INDUSTRIELLE
ALLIANCE**
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.


La Capitale
Assurances générales